

CONDITIONS



Suite à un premier contact par mail ou par téléphone, un premier rendez-vous sera fixé. Celui-ci, indispensable pour l'instauration d'une relation de confiance, nous permettra de faire connaissance. Vous présenterez le problème comportemental, vos attentes en matière d'éducation et nous faire part de vos consignes particulières.



Pour chaque nouvelle prestation, un contrat sera établi en décrivant le service désiré avec les dates effectives, le coût et l'acompte déjà versé. Il sera signé par les deux parties après avoir pris connaissance et accepté les conditions réglementaires, il sera également remis avec ce contrat une charte de qualité.



Toutes prestations de promenades seront réglées comptant. Pour les visites à domicile, les séances d'éducation et les séances comportementales, la réservation sera prise en compte dès réception de l'acompte qui représente 50% du coût total de la prestation. Le solde sera réglé lors de la 4ème séance. En cas de modification de la prestation au cours de sa réalisation (par exemple, vous prolongez les séances), la facture sera modifiée et la différence sera réglée à la toute dernière séance.



En cas d'annulation, après la signature du contrat, le chèque d'acompte ne sera pas rendu.



Les règlements s'effectuent en espèces, en chèques bancaires ou postaux.

PAS A PATTES
entre chien et vous
Éducateur et comportementaliste canin



PAS A PATTES entre chien et vous s'engage à ne prendre en charge que les chiens identifiés par tatouage, puce électronique et suivis par un vétérinaire. Pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie, *PAS A PATTES entre chien et vous* se réserve le droit de refuser de prendre en charge les animaux qui ne respectent pas la loi en vigueur et non muselés.



PAS A PATTES entre chien et vous a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle pour tous dommages que votre chien pourra subir ou causer au cours de la réalisation des prestations. *PAS A PATTES entre chien et vous* ne sera pas responsable des dommages occasionnés dans votre domicile et sur votre propriété si toutes les consignes ont été respectées.



PAS A PATTES entre chien et vous s'autorise d'annuler une séance et de la reporter si la météo ne permet pas d'effectuer la prestation.



Pour les visites à domicile, lors de votre absence, nous nous engageons à respecter votre habitat, à ne rien toucher ou déplacer sans votre accord. De plus vos clés ne seront en aucun cas transmises à une tierce personne.

PAS A PATTES entre chien et vous

Catherine MARONGIU  www.pasapattesentrechienetvous.com  06.25.59.03.34
N° SIRET : 521 727 644 000 10. [CERTIFICAT DE CAPACITE N° : 13-348](#)